

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune de  
LA VERRIERE  
Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouillet

N° 2026-016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 26 mars 2026	Date d'affichage 26 mars 2026	Séance du 1er AVRIL 2026	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 24 29
-------------------------------------	----------------------------------	-----------------------------	---

**OBJET : Approbation du règlement budgétaire et financier applicable au 1<sup>er</sup> avril 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-six, le 1er avril à 19h07, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 26 mars deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents : 24**

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - MEY Darivath PASCOAL Mariana - DIALLO Maye - BROCHADO Françoise - PERON Thomas - LABROUSSE Sabrina - RIVIERE Patrick - BAC Christine - STAILI Abdella - SELBONNE Céline - RICHARD Maxime - GESBERT Gaël - MAES Naïma - DURAND Edgar - RELIFOX Monique - BELKIYAOU Wassim - MOUSSA Ali - SOULI Rachel - DAHAMNI Abdelkader - Hicham BOUBETRA

**Absent(e)s représenté(e)s :**

Madame Fydia CHIAKH - pouvoir à Monsieur Fouzi MOUSSA  
Madame ROUSSEL - pouvoir à Edwige ROUSSEAU  
Madame Nathalie RAOUL - pouvoir à Ludovic RAOUL  
Madame Christelle PETTE - pouvoir à Nicolas DAINVILLE  
Monsieur Pierre GERBOUIN - pouvoir à Hicham BOUBETRA

**Absent(e)s excusé(e)s :**

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance** : Monsieur BELKIYAOU Wassim en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20260401-2026-016-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

**Objet : Approbation du règlement budgétaire et financier applicable au 1<sup>er</sup> avril 2026****Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-30 relatif au règlement budgétaire et financier ;

**Vu** le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération n°2023/065 du 14/06/2023 adoptant le référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** la délibération n°2023/093 du 13/12/2023 approuvant le règlement budgétaire et financier applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Vu** les élections municipales du 15 mars 2026 ;

**Vu** le Conseil municipal d'installation du 21 mars 2026 ;

**Considérant** que la commune, par la délibération 2023-065 du 14 juin 2023, a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**Considérant** qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier ;

**Considérant** que le règlement budgétaire et financier a pour objet de rappeler les règles budgétaires, comptables et financières de la commune au sein d'un document unique. Il permet ainsi :

- de décrire les procédures de la collectivité et de les faire connaître,
- de créer un référentiel commun et une culture de gestion unique que les services s'approprient,
- de rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.

La durée de ce règlement budgétaire et financier est limitée à la durée d'un mandat. Toute mise à jour devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

**Après présentation et en avoir délibéré,**

**Article 1 : Approuve** le règlement budgétaire et financier joint en annexe et son application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE/MAJORITE  
DE 29 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE  
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,**

**La Verrière, le 01 avril 2026**

**Le Maire**

**Nicolas DAINVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
078-217306447-20260401-2026-016-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026